

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 19/09/2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER (jusqu'à 20h30)
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD
Pierre NOBLET ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Michel LHOUTELLIER ayant donné pouvoir à Jacques COUILLAUD
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL à partir de 20h30

Secrétaire de séance : Philippe FORMENTEL

**LA HAYE
FOUASSIÈRE**

DÉLIBÉRATION n° 2025-09-06

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2025**

**VIE ASSOCIATIVE
Subvention à l'ACCA Chasse**

Aurélié ARQUIER expose :

Le 27 mars 2025, le Conseil municipal a attribué des subventions aux associations hayonnaises qui avaient présenté une demande accompagnée de justificatifs.

L'ACCA Chasse n'avait pas présenté de demande de subvention du fait de difficultés internes pendant la période de recueillement des demandes. En conséquence, aucune subvention ne lui a été attribuée.

L'association vient de faire une demande de subvention. Compte tenu du versement régulier d'une subvention à l'ACCA Chasse et du faible montant, il est proposé de leur verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

VU l'avis de la commission Animation du 3/09/2025

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement de 200 € à l'ACCA Chasse.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La Haye-Fouassière, le 25/09/2025

Le secrétaire de séance
Philippe FORMENTEL